OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES RÉALISÉES PAR DES ASSUJETTIS PROFESSIONNELS DE L'IMMOBILIER

Maîtriser les règles applicables

OBJECTIFS

- Maîtriser les règles de TVA et de droits de mutation à titre onéreux applicables aux opérations immobilières.
- Savoir s'approprier les instructions de l'Administration concernant la réforme de mars 2010, et être sensibilisé aux enjeux financiers.

PUBLIC, PRÉREQUIS & NIVEAU

Notaires & Professionnels de l'Immobilier
Cabinets d'expertise comptable :
- Commissaires aux Comptes
- Experts-comptables & collaborateurs

Prérequis : Maîtriser les règles de base en matière de TVA.

Niveau :

☑ Professionnel	☐ Avancé	☐ Expert

MODALITÉS

Intervenant :
Expert Fiscalité, TVA & Immobilier.

Moyens pédagogiques & techniques :
Nombreux exemples issus de l'expérience du formateur permettent d'échanger sur les cas pratiques des stagiaires. Vidéo-projection.

Moyens d'évaluation :
QCM de connaissances en fin de formation.

RÉGIME DE TVA APPLICABLE AUX OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

- Règles de TVA applicables aux opérations immobilières réalisées par les assujettis
  - Dans le cadre de leur activité économique :
    - ⇨ Opérations taxables de plein droit
    - ⇨ Opérations exonérées / exonérées avec option pour la TVA
  - Modalités de taxation à la TVA des opérations immobilières
    - ⇨ Notion « d'assujetti agissant en tant que tel »
    - ⇨ Base d'imposition à la TVA
    - ⇨ Fait générateur et exigibilité de la TVA
    - ⇨ Redevable de la TVA / Droits à déduction
  - Liquidation de la TVA
    - ⇨ Livraisons de terrains à bâtir / non à bâtir
    - ⇨ Livraisons d'immeubles neufs / achevés depuis plus de 5 ans
    - ⇨ Livraisons à soi-même (LASM) d'immeubles neufs
- Règles de TVA applicables aux opérations immobilières réalisées hors d'une activité économique

DROITS DE MUTATION À TITRE ONÉREUX APPLICABLES AUX OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES RÉALISÉES PAR DES ASSUJETTIS

- Droits de mutation à titre onéreux applicables aux acquisitions d'immeubles soumises à la TVA
- Régime spécial des achats en vue de la revente réalisée par des assujettis
- Exonération des acquisitions d'immeubles par des assujettis avec engagement de construire

CAS PRATIQUES / RAPPEL DE LA LÉGISLATION.

IMMOBILIER

TARIFS par personne	1 JOUR 7 heures
Société	760 € HT
Cabinet d'expertise-comptable	570 € HT
Formation intra (France entière)	Sur devis à partir de 2400 € HT

Scannez pour choisir votre session de formation

Crée le 05/01/2022 - Mis à jour le 02/02/2024